

# Rédaction d'un Permis de Feu



SECURITE

## Public :

Personnel désigné et service technique / service de sécurité incendie

## Pré-requis :

Aucun pré-requis

## Durée :

½ journée  
3 à 4 heures

## Références réglementaires :

- Article R4227-28 et 39 du Code du T.
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié (ERP)
- Arrêté du 30 décembre 2011 (IGH)

## Pédagogie :

- Théorie en salle de cours.
- Travail en groupe, études de cas et exercices pratiques de rédaction.

## Effectif :

4 à 12 stagiaires maximum

### OBJECTIFS

- Savoir analyser les risques générés par les travaux par points chauds
- Savoir prendre des mesures de prévention
- Savoir établir un permis de feu

### Cas de sinistres causés par des points chauds

#### Les travaux par points chauds :

- Définition, travaux concernés
- Les dangers de l'acétylène

#### Le risque incendie :

- Le triangle du feu
- Les feux couvants
- Les modes de propagation

#### Le permis de feu :

- Intérêt à établir un bon de feu
- Obligations, responsabilités, validité
- La rédaction

#### Les mesures de prévention :

Avant, pendant, après les travaux

### VALIDATION

Une attestation de stage sera remise à chaque candidat ayant participé entièrement et activement à la formation.

